

passé et je dis qu'y a des limites ; car enfin si le pays a besoin de se défendre contre le Grand Tronc et le Grand Tronc de se défendre contre le pays, trois mille louis pèsent plus qu'un mille louis et je crains bien que s'il y a quelqu'un de négligé ça doit être le pays qui ne dit rien tandis que si on négligeait le Grand Tronc, diable ! il n'entendrait pas raison car le Grand Tronc veille au grain et il veut la valeur de son argent, que dis-je, cent fois la valeur de son argent.

*Jeremie.*—Je trouve, moi, que le procureur est un finand qui fait bien de profiter du bon temps et de mettre du foin dans ses bottes de paille pendant qu'il peut faire bonnè récolte. Il faut penser à soi dans ce pauvre monde, car quand on n'a rien, personne ne nous en donne. Qu'est-ce que vous lui reprochez à ce procureur ? Ce n'est pas lui qui casse les listes et les rôles et qui est cause des accidents. Je vous croyais plus juste que ça, monsieur Bonsens ainsi que vous autres.

*Bonsens.*—Écoutez Jérémie, et tu verras que je suis plus juste que tu ne penses d'abord, parce que je veux la justice pour tout le monde. Le procureur général ne fait pas les accidents, mais s'il n'était pas lui-même un employé du Grand Tronc, il forcerait cette compagnie à prendre des mesures pour mieux servir le public ; il exigerait que le chemin et les machines soient inspectés plus fréquemment, il exposerait la compagnie à des dommages pour les accidents ou les retards causés aux voyageurs, tandis qu'aujourd'hui si un voyageur est lésé par la compagnie et qu'il porte plainte, c'est le procureur général ou son associé qui défend la compagnie et empêche le public d'obtenir justice.

*Jean-Claude.*—Oui je comprends et si le procureur général ne marchait pas droit le Grand Tronc lui ôterait sa place d'avocat de la compagnie et lui ferait peut-être perdre son élection et par conséquent sa place de ministre.

*François.*—Je comprends alors tout le reste. Un homme qui reçoit des deux mains ne peut guère empêcher ceux qui le soutiennent d'en faire autant et voilà pourquoi j'ai entendu dire qu'un avocat qui représente la couronne reçoit d'une main l'argent qui vient du gouvernement et de l'autre la moitié de ce que paient les voleurs pour se faire défendre, tandis que son associé reçoit d'une main la moitié de l'argent que le gouvernement paie

pour faire condamner les voleurs et de l'autre ce que les voleurs donnent pour tâcher d'échapper à la loi.

*Quienoché.*—Vous avez qu'à voir !

*Muscade.*—Y a pourtant des limites !

*Andréoché.*—Ce n'est pas nous autres, pauvres habitants qui penserions à de si sâtaées rubriques !

*Bonsens.*—Pourtant mes amis vous n'avez peut-être pas saisi la plus grande immoralité de ces singulières dispositions, c'est que si par hasard le voleur a des écus et peut payer gros à condition que son avocat le tire d'affaire, il est facile à l'associé, de l'avocat, pas du voleur bien entendu, d'arranger les choses pour avoir la plus grosse somme. Le gouvernement paie tant par acte d'accusation, c'est profit clair et net comme que ce soit que tourne le procès et les deux associés, empochent à coup sûr ; puis le gouvernement paie tant pour une condamnation ; si le voleur peut payer double il est possible aux deux associés de s'assurer à coup sûr aussi ce magot. Je ne dis pas qu'ils le font ; mais il me semble que des gens qui se respecteraient ou qui respecteraient le public, ne se mettraient pas dans la position de laisser soupçonner pareille chose. Je ne connais pas d'autre pays où pareille chose serait soufferte tranquillement.

*Muscade.*—Je disais qu'y a des limites ! Eh bien je crois qu'y en a plus d'imite. Ça me passe. Cependant votre compagnie du procureur général avec l'avocat qu'il a nommé pour le représenter à la campagne n'est pas correcte. On peut supposer seulement qu'il n'est pas indépendant, c'est tout ; tandis qu'on est sûr que l'avocat, en question reçoit des deux mains. Vous savez, y a des limites. Mais je dois vous dire que je n'aime pas ça.

*Pétras.*—Mais, monsieur Muscade, il me semble que vous étiez un des plus chauds amis du gouvernement et vous me paraissiez le blâmer comme si vous étiez rouge.

*Muscade.*—Écoutez, y a des limites. Je ne suis ni rouge ni bleu moi, je suis marchand moi, je suis raisonnable moi ; je ne me lance pas à tour de bras dans un parti moi, pour ne jamais m'en séparer. Je le soutiens tant qu'il a de la force et s'il meurt je dis : pèse ses cendres ! Y a des limites voyez-vous. Tenez, j'étais conservateur comme un boucaigneur de jambons, moi, lorsque notre mi-